PROFIL DE QUALIFICATION POUR RAMONEUSE CFC / RAMONEUR CFC

Numéro de la profession 80003

Ordonnance sur la formation / plan de formation pour ramoneuse/ramoneur avec certificat fédéral de capacité (CFC) du 28 septembre 2010

Contenu:

I. Profil professionnel
II. Aperçu des compétences professionnelles
III. Niveau d'exigence de la profession

I. Profil professionnel

Domaine d'activité

L'activité du ramoneur consiste à assurer le bon fonctionnement des générateurs thermiques (GT). Il contrôle et nettoie les GT alimentés au gaz, au bois et au mazout. Il mesure les émissions polluantes des chauffages à gaz et à mazout. Il contrôle si les chauffages au bois répondent aux exigences en matière d'hygiène de l'air.

Le ramoneur procède à des contrôles techniques de protection incendie dans le domaine des générateurs thermiques et des installations de ventilation.

Compétences professionnelles importantes

Le ramoneur connaît l'efficacité des différents types de générateurs thermiques et est à même de les contrôler et de les nettoyer.

Il peut conseiller le client dans le domaine de la protection de l'environnement et de la protection incendie. Par de multiples conseils, il aide le client à obtenir de son installation une meilleure efficacité énergétique.

Le ramoneur organise, contrôle et nettoie les installations de A – Z d'une manière autonome. Cela commence par la planification objective de la tournée, de la préparation du matériel et de l'outillage et se termine souvent par un entretien-conseil sur les installations de chauffage avec le client. Il établit la facture au nom du client sur la base de directives précises. Il peut effectuer des mesures d'émissions sur les chauffages au bois, à gaz et à mazout selon les données officielles. Il procède au contrôle visuel selon les prescriptions cantonales et instruit le client sur l'exploitation correcte du chauffage au bois. Dans son travail, le ramoneur est régulièrement confronté aux normes de construction, aux prescriptions sur la protection de l'air et la protection incendie. Il sait interpréter et appliquer les prescriptions courantes.

Le contrôle et le nettoyage des appareils de chauffage et des installations d'évacuation comprennent des activités variées.

Le ramoneur apprécie et contrôle l'état de chacun des composants. Il décide de la suite des opérations sur la base du résultat de l'analyse. Il nettoie les appareils selon les principes d'une technique spécialisée avec les outils et le matériel adéquats. Il détermine le procédé de nettoyage à appliquer, par exemple mécanique ou chimique. Par son travail de spécialiste, il garantit au client que son installation est proprement entretenue et apte à bien fonctionner.

Le ramoneur décèle les défauts techniques de protection incendie des générateurs thermiques et des installations de ventilation. A cet effet, il se base sur les prescriptions en matière de protection incendie. Lors de constats d'erreurs et de défauts, il établit un rapport et indique les mesures à prendre.

Le ramoneur exécute les mesures d'émissions sur les chauffages à gaz et à mazout avec des appareils d'analyse des gaz de combustion contrôlés. Ces mesures officielles sont effectuées selon les données de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Dans le cadre de son travail, il exécute également le contrôle des chauffages au bois, sur mandat des offices cantonaux de la protection de l'environnement. Il se sert des prescriptions cantonales et fédérales.

Les entreprises de ramonage offrent souvent comme prestation supplémentaire l'optimisation des installations de chauffage. Des travaux simples peuvent être accomplis par le ramoneur. Il dispose pour cela des connaissances nécessaires. Tandis que des travaux spéciaux de service et de mise en service, de raccordement électrique, d'eau et de gaz sont en règle générale entrepris par les maisons spécialisées respectives.

Exercice de la profession

Satisfaire une clientèle variée et exigeante est un souci prioritaire. Le ramoneur exerce son activité de manière autonome et change plusieurs fois par jour son lieu de travail. Il remet sur place, à son client, une installation nettoyée, contrôlée et apte à bien fonctionner. Ses conseils adéquats dans les relations avec le client, constituent une part importante de son travail. Il résout les problèmes techniques en collaboration avec différents corps de métier. La branche du ramonage est essentiellement constituée d'entreprises de petite taille.

Contribution de la profession envers la société, l'économie, la nature et la culture

Les conditions cadres dans la profession de ramoneur ont profondément changé au cours des dernières années. Il existe, d'une part, de nouvelles bases légales concernant la protection de l'air, d'autre part, les prescriptions en matière de protection incendie ont évolué en fonction des technologies dans la branche du chauffage et de l'accent mis sur les énergies renouvelables.

Les récentes évolutions des technologies ont intensément modifié le caractère de la profession; aujourd'hui, des chauffages complexes sont nettoyés au moyen d'appareils et de matériaux spéciaux. Le nettoyage chimique de la chaudière est à l'ordre du jour. Les travaux se sont déplacés du toit vers la chaufferie. L'entreprise de ramonage apporte une réponse au client qui souhaite obtenir tous les services auprès d'un seul fournisseur. Cela amène le ramoneur, dans son profil professionnel, à assumer d'autres tâches de contrôle, comme par exemple les mesures officielles des chauffages à gaz et à mazout, mais aussi les contrôles des chauffages au bois. Il prend toujours en charge les contrôles qui découlent de la protection incendie, sur mandat des assurances immobilières.

II. Aperçu des compétences professionnelles

Domaines de compétences	*Compétences professionnelles*				
Contrôle et nettoyage des installations thermiques et des dispositifs aérauliques		**Installations d'évacuation** Nettoyer les installations d'évacuation, les conduits de fumée et les bacs de neutralisation sur la base des dispositions légales et examiner leur capacité et sécurité de fonctionnement.	**Installations de chauffages individuels** Contrôler et nettoyer les chauffages individuels et examiner leur capacité et sécurité de fonctionnement en observant les dispositions en matière d'énergie, d'environne-ment et de protection incendie.	**Chauffages centraux** Contrôler et nettoyer les chauffages centraux pour tous combustibles et examiner leur capacité et sécurité de fonctionnement en observant les dispositions en matière d'énergie, d'environnement et de protection incendie.	**Installations de combustion spéciales** Contrôler et nettoyer les chauffages spéciaux et examiner leur capacité et sécurité de fonctionnement en observant les dispositions en matière d'énergie, d'environnement et de protection incendie.
Contrôle des installations thermiques sur mandat officiel		**Travaux de contrôle** Contrôler et mesurer les émissions des chauffages alimentés au mazout, au gaz et au bois et effectuer les contrôles de protection incendie des installations thermiques et de ventilation en observant les dispositions légales.			
Conseil à la clientèle et dépannage		**Conseiller la clientèle** Conseiller le client sur les questions économiques, environnementales et de protection incendie et lui faire des propositions.	**Amélioration de la sécurité et de la capacité de fonctionnement, dépannage** Fournir des services qui améliorent le fonctionnement et la sécurité des installations thermiques et de ventilation.		
Organisation du travail, sécurité au travail, protection de la santé et protection de l'environnement dans le contexte de l'entreprise		**Organisation du travail** Planifier les opérations de travail de manière autonome selon les données de l'employeur, entretenir et réparer les appareils et les véhicules de travail.	**Sécurité au travail et protection de la santé** Prendre des mesures de prévention des accidents professionnels et des maladies professionnelles en observant les prescriptions légales.		

III. Niveau d'exigence de la profession

Le niveau d'exigences de la profession est défini de manière détaillée dans le plan de formation (partie A, compétences opérationnelles) sous la forme d'objectifs
détaillés dans le cadre des niveaux taxonomiques (C1 à C6).

Approbation et mise en vigueur

Le présent profil de qualification entre en vigueur le 1er janvier 2011.

Aarau, le 21 juillet 2010

Association Suisse des Maîtres Ramoneurs (ASMR)

Le président : Jacques Marrel Le directeur : Konrad Imbach

Le profil de qualification pour le ramoneur CFC du 21 juillet 2010 est approuvé par
l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie.

Berne, le 30 septembre 2010

OFFICE FÉDÉRAL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA TECHNOLOGIE

Le responsable du Service de la formation professionnelle : Dr. Hugo Barmettler

Remarque : Afin de faciliter la lecture du document le masculin est utilisé pour désigner les deux sexes.